

AON

# Cycle de la Performance

Atelier Objectifs 2024



# Les thèmes de la performance



L'entretien professionnel



Tous les deux ans

# Fixation des objectifs



## ■ Quand ?

- A la fin février, selon le calendrier communiqué par le groupe

## ■ Pour qui?

- Tous les collaborateurs et tous types de contrats salariés (CDI, CDD, CDD Alternants)

## ■ Principe

- Chaque nouvelle année est marquée par la définition de nos objectifs annuels. Ils sont fixés au cours de l'entretien d'évaluation annuelle, ou lors d'un entretien ultérieur entre le manager et le collaborateur.
- Les objectifs doivent respecter les principes suivants :
  - Ils doivent être cohérents avec les responsabilités découlant du poste et être alignés sur la stratégie de l'entreprise,
  - Ils doivent être clairs, mesurables, et atteignables,

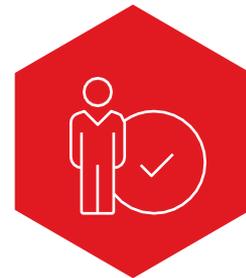
## ■ Objectifs

- Les collaborateurs ont des objectifs SMART, qui découlent de la stratégie de l'entreprise. Ils cernent ainsi mieux en quoi leur contribution impacte Aon.

Les objectifs sont écrits et régulièrement suivis durant l'année lors des entretiens manager/collaborateur.



# Quelques conseils sur le fond



- Passer en revue les objectifs de l'année précédente
- Recueillir les thèmes clefs et les points abordés lors du dernier entretien relatif à la performance du collaborateur
- S'assurer d'avoir connaissance des objectifs collectifs de la Direction pour l'année
- Tenir un entretien individuel avec le collaborateur sur la manière dont les objectifs individuels s'alignent avec les objectifs collectifs.
- Expliquer au collaborateur les différences entre les objectifs annuels et les objectifs de développement
- S'assurer que le collaborateur saisisse dans l'outil approprié les 3 à 5 objectifs fixés (hors objectifs RH)
- Tenir des entretiens de suivi avec le collaborateur sur sa performance au regard des objectifs annuels et apporter des ajustements si nécessaire.

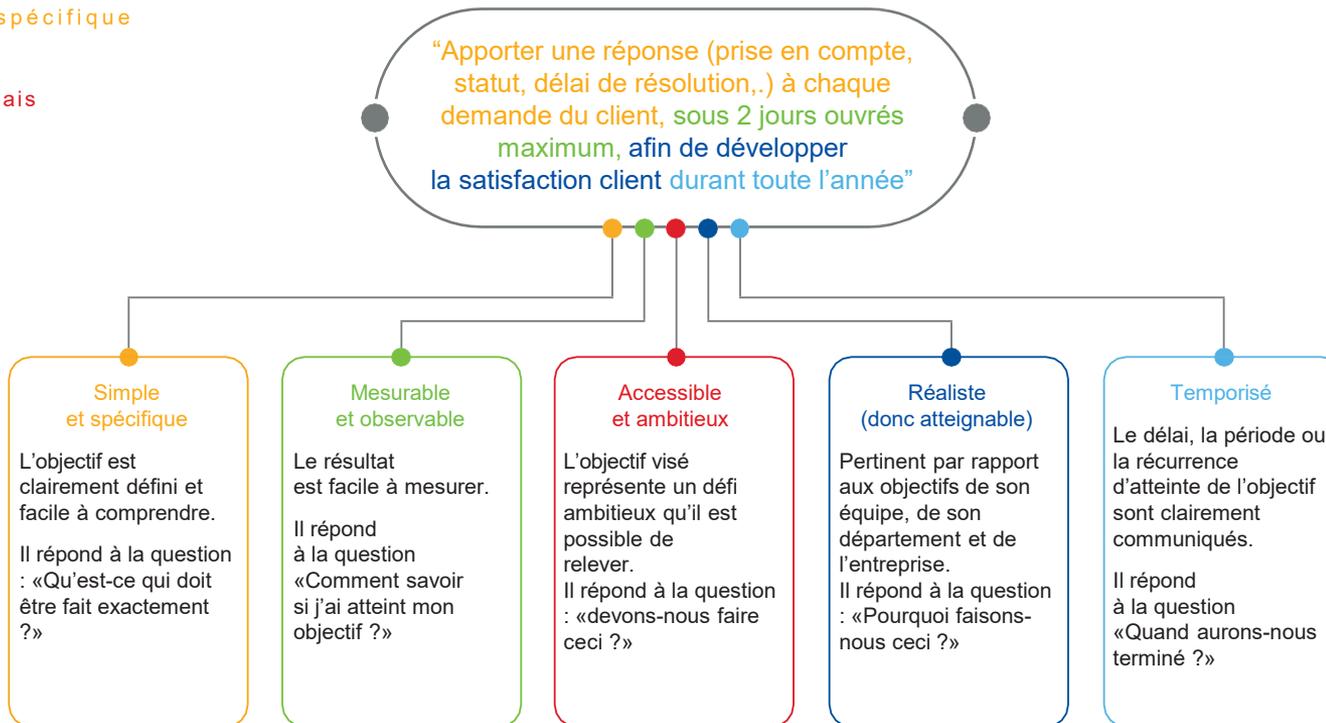


# Fixation des objectifs



Aon met à disposition les outils pour aider les collaborateurs à développer des objectifs SMART :

- Simple et spécifique
- Mesurable
- Ambitieux mais atteignables
- Réalistes
- Temporisés



# Fixation des objectifs



- Bonne tenue du poste et gestion du portefeuille (40%)
  - Avoir développé le portefeuille clients et saturé les comptes clients existants
- Rétention des clients actuels (30%)
  - Avoir tout mis en œuvre pour retenir les clients existants
- Améliorer la communication au sein de l'équipe et tenir les délais impartis (30%)
  - Faire preuve d'une communication plus claire, être dans une posture d'échanges réguliers et rendre les travaux à la date demandée

Que pensez-vous  
de la rédaction  
de ces objectifs ?

# Quelques exemples objectifs



- **Objectif commercial**

Produire au moins trois types de ressources marketing à grande échelle (ex. : e-book, webinaire, vidéos, documents de vente sur une ou deux pages) par mois pour le premier trimestre.

Critères SMART : cet objectif est à la fois spécifique (*ressources marketing à grande échelle*), mesurable (*trois types*), atteignable, réaliste (selon le nombre de membres que compte l'équipe projet, mais nous partons du principe que les effectifs suffisent à traiter ces trois ressources par mois) et temporellement défini (*par mois pour le premier trimestre*).

- **Objectif professionnel/Managérial**

En 2023, développer des compétences managériales grâce au mentorat, en prenant sous mon aile au moins deux mentorés au sein de l'équipe

Critères SMART : l'objectif est spécifique (compétences en management grâce au mentorat), mesurable (au moins deux mentorés), atteignable, réaliste (cette personne s'est donné deux pistes pour trouver ses mentorés) et temporellement défini (en 2023).

# Quelques exemples objectifs



- **Objectif commercial**

Augmentation des souscription de contrat internet de 20% sur l'année 2023 grâce au lancement d'une nouvelle campagne publicitaire.

Critères SMART : cet objectif est à la fois spécifique (*ressources publicitaires*), mesurable (*20%*), atteignable, réaliste (formation des équipes commerciales avec un temps dédié à la souscription) et temporellement défini (*l'année 2023*).

- **Objectif projet/Commercial**

Au cours du premier semestre 2023, développer le cross selling entre l'équipe A et l'équipe B pour atteindre un objectif de 5 prospections, grâce à la réalisation d'un point commercial par semaine. .

Critères SMART : l'objectif est spécifique (projets axés un développement commercial grâce à des réunions préparatoires), mesurable (cinq prospections ou ventes), atteignable (cinq prospections ou ventes en six mois), réaliste (le projet mobilise la totalité de l'équipe A et B) et temporellement défini (au cours du premier semestre de l'exercice 2023).

# Objectif de suivi du Télétravail



Objectif : Suivi du télétravail ((salarié (e)s éligibles au télétravail)

Description :

- Réaliser un suivi régulier de l'organisation du travail en télétravail ;
- Faire un reporting périodique sur la charge de travail ;
- Apporter le même niveau de service et de performance en télétravail qu'en présentiel sur site.

Il revient au collaborateur le soin de remonter toute difficulté rencontrée à son manager.

Catégorie : 2024 Goals

Statut : En cours

Pondération : 2,5%

# Objectif de suivi du forfait jours



Objectif : Suivi du forfait jours ((salarié (e)s cadres au forfait – Classe E et +)

Description :

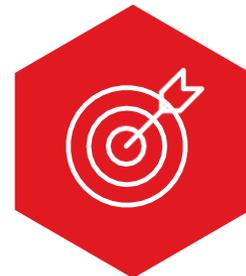
- Entretenir une charge de travail adaptée et rendre compte des difficultés en termes de charge de travail
- Adopter une organisation de travail pertinente au regard des tâches à accomplir et rendre compte des difficultés en termes d'organisation du travail
- Respecter les temps de repos quotidien hebdomadaire et annuel obligatoire pour une bonne articulation vie professionnelle vie personnelle, notamment en posant ses jours de congé dans l'outils de paye.

Catégorie : 2024 Goals

Statut : En cours

Pondération : 2,5%

# Objectif Formation DDA & Compliance Groupe & Honorabilité



Objectif : Formation DDA & Compliance Groupe & Honorabilité (salarié (e)s soumis à la DDA)

Description :

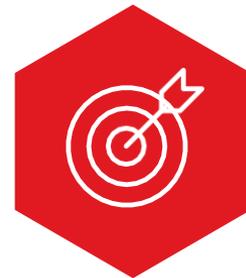
- Respecter le principe clé de la DDA en « agissant de manière honnête, impartiale, professionnelle et au mieux de l'intérêt de ses clients »
- Suivre 15h de formation en lien avec la Directive de Distribution d'Assurance en favorisant les formations proposées par Aon (Learning Days, formation interne, ...)
- Être présent aux sessions de formation choisies ou déterminées en concertation avec le manager
- Être assidu (e) dans le suivi de l'ensemble des actions de formation choisies ou fixées en concertation avec le manager
- Suivre toutes les formations Compliance obligatoires du Groupe Aon dans les délais impartis
- Fournir annuellement dans les délais impartis l'extrait 3 du casier judiciaire conformément aux dispositions du code des assurances

Catégorie : 2024 Goals

Statut : En cours

Pondération : 15%

# Objectif Formation Compliance Groupe



Objectif : Formation Compliance Groupe (salarié (e)s non soumis à la DDA)

Description :

- Suivre toutes les formations Compliance obligatoires du Groupe Aon
- Respecter le délai imparti pour la réalisation de chaque formation Compliance obligatoire

Catégorie : 2024 Goals

Statut : En cours

Pondération : 5%

# Comment saisir ses objectifs ?



Performance

Afficher

Imprimer mes objectifs

Objectifs

Feedback reçu

Évaluations

# Comment saisir ses objectifs ?



Modifier

Ajouter

## Créer un objectif

Objectif \*  Format  **B** *I* U **A**

Description  Format  **B** *I* U **A**

Catégorie

Statut

Pondération

Soumettre



## Conclusion